

12^eme appel à projets Te Me Um

Dossier de la rédaction de H2o
 Avril 2022

En 2022, l'OFB, structure coordinatrice du programme Terres et Mers Ultramarines (Te Me Um) ainsi que ses 12 structures partenaires, lancent un nouvel appel à projets en faveur de la biodiversité des outremer. Le programme Te Me Um accompagne les acteurs de la biodiversité des territoires ultramarins français, favorise leur coopération et facilite la mise en œuvre d'actions locales pour la conservation de la biodiversité. La 12^eme édition permet d'apporter un soutien à différents types d'initiatives, auxquels sont associés trois appels à projets : les micro-projets, les accompagnages et les projets partenaires. Ces trois appels à projets sont ouverts à tous les acteurs de la biodiversité localisés en outremer (associations, collectivités, GIP, établissements publics). Les démarches sont dématrialisées et les dossiers de candidature seront étudiés par des groupes d'instruction localisés dans les territoires.

L'appel à micro-projets - Te Me Um a pour but d'accompagner de petites initiatives en faveur de la préservation de la biodiversité en outremer. Cette démarche permet de favoriser un effet levier à la mise en place d'actions, par exemple engager une première expérience de gestion de projet pour de petites structures, dans la perspective d'un projet plus ambitieux ou de compléter les financements sur une opération plus importante. Les micro-projets sont financés à hauteur de 10 000 euros maximum et doivent être réalisés dans l'année qui suit le financement.

Le soutien aux accompagnages - Te Me Um vise à renforcer les compétences des acteurs de la biodiversité ultramarine. Le accompagnement se déroule sur une période d'une ou deux semaines pendant laquelle un professionnel est accueilli par une autre structure dans le but d'échanger, d'acquies ou perfectionner des compétences spécifiques. Le accompagnement permet d'aider individuellement les professionnels d'outremer : dans le cadre d'un projet précis qu'ils souhaitent développer et qui nécessite un savoir ou un savoir-faire spécifique, déjà expérimenté ailleurs (lorsque la thématique, de par sa spécificité, n'est dans aucun programme de formation ou que les outils à acquies nécessitent un certain temps de mise en pratique avec l'aide d'un expert). Te Me Um prend en charge les frais de déplacement à hauteur de 5 000 euros maximum.

Le soutien aux projets partenaires - Te Me Um vise à soutenir les initiatives en faveur de la préservation de la biodiversité d'outremer portées par les membres du comité de pilotage du programme. Seuls les membres de Te Me Um ou les référents locaux sont éligibles pour un montant de 20 000 euros maximum sur 1 an.

Te Me Um - OFB